



*Commune des Aviron*

Extrait N° 5 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le 28 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

01 SEP. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **20 août 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



**Présents :** M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE

**Procurations :** Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – M. Jean Max ROPAULD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Bruno CORÉE a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Roseline LUCAS

**Absents :** M. Laurent LENCLUME – M. Paul FORT

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

- *Mme Marcella MAZEAU est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*
- *Mme Lise Marie DANDIN est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n°3.*

& &  
&

*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 5 / Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)**

- Dissolution du budget annexe entrainant la reprise de résultat du Compte Administratif 2019 au budget principal de la Commune

Vu loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe ;

Considérant que la compétence SPANC a été transférée à la CIVIS au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que ce transfert entraine la dissolution du budget annexe ;

Considérant que cette dissolution entraine l'affectation des résultats du Compte Administratif 2019 eau au budget principal de la Commune ;

Il est proposé au Conseil de décider :

- D'approuver la dissolution du budget annexe M49 SPANC et de transférer les résultats du Compte Administratif au budget principal ainsi qu'il suit :

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 2 464,65 €
- en section d'investissement : un excédent de clôture de : + 15 743,57 €

**Les résultats seront repris au Compte Principal de la Commune.**

Ainsi :

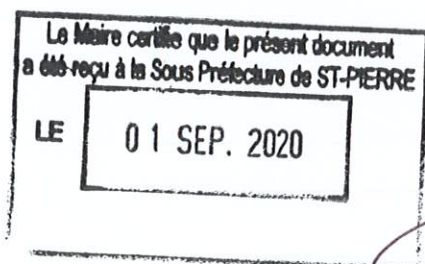
- ✓ L'excédent de fonctionnement soit + 2464,65 € sera repris au BS Compte Principal à la ligne 002 ;
- ✓ L'excédent d'investissement soit + 15 743,57 € sera repris au BS Compte Principal à la ligne 001.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- Décide de transférer les résultats de fonctionnement 2019 **du budget du SPANC** ainsi qu'il suit :
  - L'excédent de fonctionnement soit + 2464,65 € sera repris au BS Compte Principal à la ligne 002 ;
  - L'excédent d'investissement soit + 15 743,57 € sera repris au BS Compte Principal à la ligne 001.
- Approuve la dissolution du budget annexe du SPANC.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



Le Maire,  
  
Eric FERRIERE